

MISE AU POINT SUR LES ENCHERES

Un joueur **peut faire n'importe quelle déclaration d'enchère** à condition que cette déclaration ne soit pas fondée sur une **entente secrète** entre partenaires. Il est donc **formellement interdit** à un joueur **de faire une déclaration fondée sur une entente spéciale** entre partenaires **sauf si le carton alerte est utilisé** pour signaler cette entente. La référence est le Système d'Enchères Français que tout joueur se doit de connaître afin d'éviter des malentendus à la table. Un exemple parmi tant d'autres :

Vous pouvez répondre 1 Sans Atout , bien que possédant une ou deux majeures quatrièmes, après la réponse de 1♦ de votre partenaire sur votre ouverture de 1♣ à condition que votre partenaire alerte votre Sans Atout ! En conclusion, **toute enchère ne faisant pas partie du S.E.F se doit d'être alertée** comme la réponse aux clefs du Blackwood, le Sans Atout fitté sur l'ouverture de la majeure, les Stayman autres que le quatre réponses, les réponses aux Texas si la rectification n'est pas obligatoire, la répétition des ♦ après la réponse de 2♣ si elle indique une main minimum et pas 6 cartes, etc....

Le Bridge n'est pas une partie de cache-cache, agrémentée de chausse-trappes et autres cachotteries... Tout ce que vous savez par une enchère, vos adversaires doivent le savoir également et complètement.